



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 64219

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les récentes données publiées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relevant que les élèves dont les parents n'ont pas le baccalauréat se dirigent plus souvent vers des études plus courtes que les élèves dont les parents sont titulaires dudit diplôme. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur cette analyse.

Texte de la réponse

L'étude « Les bacheliers de première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours de l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions ?, parue dans une publication de l'INSEE, France Portrait social 2009, a été réalisée par les services statistiques du ministère de l'éducation nationale (DEPP) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIES). L'étude s'appuie sur les données recueillies dans le cadre d'un panel de 17 830 collégiens entrés en sixième en 1995 et dont les parcours dans les enseignements secondaires et supérieurs sont observés depuis cette date par la DEPP et le SIES. Elle montre que si les enfants de non bacheliers accèdent moins souvent que les autres aux formations les plus valorisées, ce n'est pas seulement parce qu'ils obtiennent de moins bons résultats scolaires, mais aussi en raison de leurs comportements dans les procédures d'orientation : à niveau scolaire comparable, ils font des choix moins ambitieux. Cette situation est particulièrement prononcée parmi les jeunes aux résultats faibles ou moyens. Ainsi, quand ils avaient obtenu au contrôle continu du brevet une moyenne se situant entre 10/20 et 12/20, 90 % des jeunes dont les parents sont bacheliers, mais seulement 70 % de ceux dont aucun des parents n'a ce diplôme demandent à être orientés en seconde générale ou technologique. Ces disparités sociales de choix d'orientation se retrouvent en fin de seconde, au moment du choix de la filière d'études supérieures et aux termes des trois premières années de celles-ci. Cette étude attire l'attention sur les phénomènes d'autosélection au moment de l'expression des vœux d'orientation. Elle invite l'institution scolaire à mobiliser les conseils de classe pour qu'ils soient plus attentifs à de tels phénomènes et proposent le cas échéant, aux jeunes, une orientation plus ambitieuse et plus en phase avec ce que leurs résultats scolaires leur permettent d'envisager.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64219

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11052

Réponse publiée le : 16 février 2010, page 1737